



## Déclaration de la CGT Educ'action Elections professionnelles 2022 Académie de Toulouse

Les élections professionnelles 2022 viennent de se terminer. Si nous ne pouvons que remercier les personnels du rectorat de Toulouse qui ont été très réactifs à nos demandes, nous devons cette année encore dénoncer ce choix du scrutin électronique.

Manifestement, les scrutins passent mais l'expérience ou l'expertise qui pourrait en être tirée n'est jamais prise en compte.

Les dysfonctionnements constatés dès le premier jour du scrutin sont à dénoncer. Ils mettent en exergue les dangers des délégations de service public à un prestataire de service privé alors que les solutions internes simples et efficaces existent. Avec les votes papier, le taux de participation était plus élevé et était à la portée de toutes et tous.

Le vote électronique pénalise particulièrement les personnels non titulaires, en premier lieu les AESH et les AED.

Nous avons ainsi constaté que beaucoup d'AESH n'étaient pas inscrites sur la liste électorale. Il en est de même pour les AED qui n'utilisent jamais leur messagerie professionnelle et pour qui voter aura été un véritable parcours du combattant.

**Le vote a démarré le 1<sup>er</sup> décembre avec l'absence de plus de 2 000 personnels de la liste électorale sur notre seule académie de Toulouse : c'est une entrave inacceptable aux droits des personnels.**

Cette année nous avons également dû faire face à des difficultés concernant les contraintes de création de mot de passe et les procédures de réassort avec un délai bien trop court pour créer un nouveau code. Ces procédures se sont d'ailleurs montrées très aléatoires voire impossibles avec des problèmes de connaissance du Numen ou encore avec la solution du numéro de sécurité sociale qui n'a pas toujours fonctionné.

Pire, le 1er décembre, la procédure de réassort ainsi que celle d'ouverture de l'espace électeur ont été impossibles à mettre en œuvre une bonne partie de la journée. Alors que de nombreux personnels n'ont pas pu recevoir leur notice de vote (AESH, AEd, TZR, non inscrit-es le 13 octobre etc). Ce problème avait été soulevé par les organisations syndicales auxquelles il avait été répondu que le réassort était fait pour ça. Cette situation aussi est inacceptable.

Tous ces obstacles à l'expression des personnels sont intolérables et touchent particulièrement les personnels précaires.

Il n'est en outre pas acceptable que le prestataire de services ait été dans l'incapacité de permettre à tous les électeurs et électrices de voter dans des conditions correctes.

Il conviendra de tirer les leçons de l'organisation de ce scrutin 2022 et du choix de confier massivement les opérations de vote à des prestataires privés. Il faudra d'ailleurs que la lumière soit faite sur le coût pour les deniers publiques de ces prestations défaillantes.

Si l'engagement sans faille des personnels du rectorat a permis de limiter un taux de participation encore plus faible aujourd'hui, une analyse complète et publique des irrégularités relevées devra être faite.

Ces élections professionnelles se sont tenues dans un contexte social tendu marqué par une amplification de la contestation de la politique du gouvernement.

En effet, la destruction des acquis sociaux, la casse des droits collectifs, la précarisation et la paupérisation d'une partie de plus en plus importante de la population, alors que les profits ne cessent d'augmenter pour les grandes entreprises et les plus fortunés, provoquent une colère populaire qui grandit et s'amplifie.

Les attaques contre le statut général des fonctionnaires se poursuivent avec l'objectif assumé d'une réduction d'ampleur de l'emploi public.

A l'Hôpital, l'Université, l'Équipement, les Finances publiques, les transports, les restructurations se traduisent invariablement par une dégradation du service public.

La CGT considère qu'il faut développer les services publics et améliorer les conditions de travail des agentes et agents. Cela ne peut pas se faire par des destructions d'emplois publics et nécessite au contraire des moyens supplémentaires et non l'inverse. La CGT demande d'en finir avec la précarité, elle demande la justice sociale, ce qui passe en premier lieu par une augmentation significative du SMIC et la revalorisation de l'ensemble des salaires.

Notre secteur de l'Éducation n'est pas épargné par les réformes destructrices de l'emploi et la dégradation du service d'éducation rendu aux élèves.

Le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale, Pap N'Diaye, dans la continuité de son prédécesseur, assume de porter les contre réformes du Président Macron. Ainsi en est-il avec le projet de réforme de la voie professionnelle qui, s'il devait être mis en place, aurait pour conséquence, outre des suppressions de postes par milliers, l'abandon assumé d'une grande partie de la jeunesse devenue simple chair à patrons et à qui le seul horizon proposé serait une « employabilité » pour des emplois dégradés à tous points de vue.

Comme chaque fois avec ce gouvernement, c'est le passage en force qui prédomine, au mépris des oppositions massives, sans souci aucun des conséquences humaines et sociales pour la population en général, les classes populaires en particulier, les conditions de travail des élèves et des personnels.

**La CGT Educ'action continue de demander avec force le retrait des réformes du lycée général, de la voie professionnelle et de parcoursup.**

La CGT Educ'action poursuivra la lutte pour une Ecole émancipatrice au service de tou·tes les élèves avec des personnels respectés et revalorisés, ainsi que pour la justice et le progrès social.

Toulouse le 8 décembre 2022